



Mariage domicile séparé

Par **Dams2px**, le **26/03/2022** à **13:30**

Bonjour. Voici notre problème. Avec ma compagne nous sommes pacsés et allons nous marier prochainement. J'habite et travaille a Paris avec mon fils et elle habite et travaille en province avec sa fille. Nous sommes tous 2 locataires.

J'occupe actuellement un T3 en logement social et je touche un peu de caf.

Sa fille va venir faire des études sur paris et nous pensions qu'elle pouvait loger chez moi. J'ai donc demandé un T4 qui m'a été refusé au motif que sa mère n'est pas encore fiscalement avec moi. Mais si je déclare un foyer fiscal de 2 adultes et 2 enfants je n'aurais plus aucune aide et nous aurons toujours nos loyers respectifs a payer. Y a t'il une solution pour que je déclare seulement sa fille et mon fils ?

Par **Marck.ESP**, le **26/03/2022** à **16:27**

Bonjour

Les époux font l'objet d'une imposition distincte lorsqu'ils sont mariés sous un régime de séparation de biens et qu'ils ont un domicile distinct.

Pour en savoir plus, prenez contact avec votre service des impôts.

Par **da24**, le **29/03/2022** à **06:48**

Merci de votre réponse mais ça ne me donne pas la solution. Pour que ma demande de t4 soit validée il faudrait faire apparaître ma compagne et sa fille. Or ma compagne ne me rejoindra que dans un an. C'est pour ça que je n'ai pas mis son nom sur la demande. Pourtant si sa fille vient j'aurais réellement besoin d'un T4.